Voir OAP n°1

Ai
UDr
2AUi
UD
N
Nhi
UDa
Ai
Nhi
Ai
Nhi
Nspb
UC
Nhi
Ai
N
UBa
UAh
UC
UAhi
2AU
UA
UB
UBa
Ai
UB
Ne
2AUi
N
Nspa
UBa
UC
Ai

Légende

- Limite de zone et de secteur
- OAP sectorielle se reporter à la piece n°3
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Patrimoine bâti remarquable (L151-19)
- Voie Bruyante
- Marge de recul inconstructible (L111-6 entrée de ville)
- Site classé du Massif de l'Estérel
- Positionnement informatif des cours d'eau et talwegs nécessitant un recul de 10m de l'axe et 5m des berges

Types de zones du PLU

- Zones urbaines (UA, UAh, UB, UBa, UC, UD, UDa,UDc, UDr)
- Zones à urbaniser (1AUC, 1AUD, 1AUE)
- Zones à urbaniser fermées (2AU, 2AUi)
- Zone agricole (A, Ai)
- Zone naturelle (N, Ne, Nhi, Nspa, Nspb)

N

DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DES ADRETS-DE-L'ESTEREL

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2.1
Plan Centre : hameau du Planestel

Echelle 1/2 500

Elaboration du PLU

Prescription par DCM du 17/09/20'2
Arrêt par DCM du jj/mm/aaaa
Approbation par DCM du jj/mm/aaaa

Modification :	*Modification simplifiée :*
Révision allégé :	*Mise à jour :*